

A262
COMMUNIQUE N° /C/ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/SAGM/el du

E 16 JUIN 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION
N° 002/DC/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2025 DU 08 MAI 2025 POUR LA
PRODUCTION ET LA FOURNITURE DES GADGETS DE COMMUNICATION
À L'ARSEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2025.

(FINANCEMENT : budget ARSEL, exercice 2025.).

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de
l'Électricité (ARSEL),

« Maître d'Ouvrage »
Communique :

La Demande de Cotation N° 002/DC/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2025 du 08 mai 2025 pour la production et la fourniture des gadgets de communication à l'ARSEL au titre de l'exercice 2025 est déclarée infructueuse.

Copies :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ P/CIPM ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Archive.

